

Règlement de la course

1. organisation.

L'épreuve « Trail du Facteur » est organisée par l'AC Gigouzac/St-Germain dont le siège social est à Gigouzac. Elle peut être modifiée ou supprimée si l'organisation le juge nécessaire (cas de force majeure, météo,)

2. assurance.

L'organisation souscrit uniquement une assurance responsabilité civile d'organisateur.

Les licenciés FFA bénéficient des garanties assurances liées à leur licence.

Les non licenciés devront faire jouer leur assurance à titre personnel (responsabilité civile vie privée et ou contrat prévoyance).

3. déroulement des épreuves.

Epreuves individuelles 23 km, 14 km et 9 km chronométrées avec un système de puce intégrée au dossard, par la société CHRONO-START, avec classement à l'arrivée ; le circuit du 14 km comptant au challenge court de la Commission Départementale Running 46 et le 23 km comptant au challenge long de la Commission Départementale Running 46.

4. les concurrents.

Conformément à la réglementation des courses hors stade et à l'article L231-3 du code du sport, chaque participant devra fournir obligatoirement :

- **une licence** athlétisme compétition, athlétisme entreprise, athlétisme running, délivrée par la FFA ou d'un « pass' j'aime courir » délivré par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation.
Attention, les autres licences délivrées par la FFA (santé, encadrement et découverte) ne sont pas acceptées.
- **un PPS, en cours de validité le jour de la manifestation** (Pass Prévention Santé) attestation (papier, électronique ou de type QR code) indiquant que le participant a réalisé le PPS mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée (pps.athle.fr).
Selon les règles FFA en vigueur, le certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition n'est plus requis.
Aucune décharge de responsabilité ni attestation sur l'honneur ne sera acceptée.

Pour les personnes mineures, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- d'une licence Athlétisme Compétition, Athlétisme Entreprise, Athlétisme Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.
Les autres licences délivrées par la FFA (santé, encadrement et découverte) ne sont pas acceptées.
- d'un questionnaire de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Matériel autorisé : bâtons

Matériel conseillé : porte bidon ou «camel back»

5. abandon.

Tout participant ayant abandonné a pour obligation de remettre son dossard, soit à un ravitaillement, soit à un signaleur, soit à l'arrivée, afin que l'organisation soit informée.

6. inscriptions.

Il est conseillé de s'inscrire :

- en ligne avec paiement sécurisé sur CHRONO-START (les frais sont à la charge du participant)
fermeture des inscriptions samedi 25 avril à 12 h
- par courrier : Sylvie Bach, 203 route de Brouelles - 46090 Maxou

PAS D'INSCRIPTION POSSIBLE LE MATIN MÊME POUR LES COURSES

23 km « le timbré » : départ à 9h : 16 €

14 km « le recommandé » : départ à 9h30 : 12 €

9 km « le colissimo » : départ à 10h : 10 €

9 km « la tournée du facteur » : randonnée pédestre ou marche nordique : départ à 10h10 : 6 €

Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf en cas d'accident ou d'impossibilité médicale justifiée par un médecin (fournir un certificat médical de non aptitude).

7. retrait des dossards.

Le retrait des dossards est possible le samedi 25 avril de 15h à 18h à la salle des fêtes de Maxou et le jour de la course à partir de 8h.

8. ravitaillements.

Au total, 4 ravitaillements seront mis en place, avec liquide et solide.

9. sécurité.

Le parcours sera sécurisé par l'organisation. Un poste de secours sera situé au point départ et arrivée.

A chaque intersection de route, sera présent au minimum un signaleur équipé du gilet jaune et du panneau K10 pour avertir les véhicules.

Une barrière horaire sera mise en place si besoin.

POUR LA BONNE SÉCURITÉ DE CHACUN, LES CHIENS NE SONT PAS ACCEPTÉS (coureurs et randonneurs).

10. catégories.

23 km : ouvert à partir de la catégorie ESPOIR (2004 à 2006)

14 km : ouvert à partir de la catégorie JUNIOR (2007 et 2008)

9 km : ouvert à partir de la catégorie CADET (2009 et 2010)

11. récompenses.

Les 3 premiers au scratch et le premier de chaque catégorie pour les trois circuits (Homme et Femme).

Pas de cumul pour les récompenses.

Tirage d'une tombola.

12. protection de la vie privée et droit à l'image.

Les participants sont avisés que les informations personnelles figurant sur le bulletin seront exploitées au moyen de fichier informatique dont les données leur sont accessibles et modifiables. Sur demande, les résultats de l'épreuve à laquelle ils s'inscrivent donnant lieu à diffusion, les participants qui ne souhaiteraient pas apparaître devront expressément l'indiquer par écrit à l'organisateur avant le départ de l'épreuve. Par ailleurs, les participants autorisent, à titre gracieux, la reproduction de leur image au profit de l'organisateur et de ses partenaires pour une durée de 5 ans.

13. environnement.

Le coureur s'engage à préserver la nature et à ne jeter aucun déchet tout au long du parcours.

Les déchets pourront être jetés aux différents postes de ravitaillement.

Les chemins empruntés sont parfois privés, merci de ne pas les réemprunter après la date du 26 avril afin de garantir aux propriétaires le respect de leur vie privée.

14. règlement.

Tout concurrent, de par sa participation à l'épreuve, reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les clauses.

L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement.

DÉPART DES COURSES : LE BOURG à MAXOU